

Notre second numéro spécial, Notre dernier numéro



Il y a quatre mois, nous prenions notre part à l'œuvre commune de redressement général, au moment où arrivait pour diriger les opérations de sauvetage de l'Indochine, le Chef que toute l'Union accueillait avec ferveur.

Notre numéro spécial du 1^{er} — 15 août, faisant le tour de l'horizon indochinois, définissait à tous les points de vue que comportait la réalité, les principes que nous avons pu discerner dans les déclarations d'arrivée comme dans les actes de Monsieur le Gouverneur Général Robin.

Nombre de lecteurs nous surent gré de ce souci d'information complète et impartiale.

Nous consacrerons ce dernier numéro à dégager suivant la même méthode pour notre public, les raisons d'espérer et de redoubler d'efforts qu'apportent au pays les discours en lesquels le Chef de l'Empire Français, tant au Grand Conseil Indochinois qu'au Conseil de Gouvernement, a résumé son action en quatre mois, et indiqué les directives pour l'avenir. Nous analyserons avec objectivité la charte économique qu'est le discours au grand Conseil, et la charte politique qu'est celui qui l'a suivi trois semaines plus tard.

Ce sera notre second numéro spécial d'historiographie du Gouvernement de M. Robin.



Nous paraissions avec beaucoup de retard sur la date du 16 Décembre 1934 mentionnée à la tête de ce numéro : C'est que nous avons tenu à attendre l'ouverture du Conseil de Gouvernement qui ne devait avoir lieu que le 26 Décembre et où nous savions que les déclarations politiques de M. le Gouverneur Général seront d'une extrême importance. C'est, ensuite, en raison d'une situation particulière de la Revue dont ce numéro sera le dernier.

*
* *

Oui, ce numéro sera notre dernier effort, du moins jusqu'à la reparution dont la date ne sera fixée que par le fondateur-proprétaire de cette revue.

Le *Nam-Phong* suspend sa publication pour des raisons d'ordre purement financier.

Le 1^{er} juillet 1934, lorsque notre ami Han-Thu entreprit le rajeunissement de notre organe, la subvention gouvernementale dont nous bénéficions nous avait été déjà retirée en raison des difficultés budgétaires.

Une revue littéraire vit de Mécènes. L'Indochine ne peut plus être notre Mécène. Nous avons essayé de voler de nos propres ailes.

Nous sommes forcés de reconnaître que nous ne pouvons plus continuer d'avancer, en dépit d'une tentative de sauvetage que M. Robin a tenu à entreprendre en notre faveur, et dont nous le remercions respectueusement.

L'ancien Comité de Rédaction dressera dans notre partie annamite le bilan du beau et fécond passé dont le *Nam-Phong* peut être fier.

Le Nouveau Comité de Rédaction qui a organisé cette partie française, et a essayé dans la partie annamite de timides tentatives, n'a pas eu le temps ni les moyens de donner à son action toute l'ampleur projetée. Il s'en accuse. Il exprime sa gratitude à ceux qui l'ont encouragé.

NAM-PHONG

P. S. — *Je tiens à formuler personnellement mes remerciements tant au public qui m'a soutenu qu'à ceux qui m'ont aidé dans la tâche que j'ai assumée pendant six mois pour cette revue :*

Au talent et au dévouement de mon maître, Eugène Pujarnisclé, à l'intelligent labeur de mes amis, Ung Hoè, René Lays, Pham xuân Dô (Da-Thanh), Vu-van-Hiên, Phan-Anh, Ngô-ngoc-Kha, Cung-giu-Nguyên, Lê-tràng-Kieu et tant d'autres, à la compétence de M. Lê van Phuc qui assura la coordination des efforts quant j'étais retenu à Saïgon.

HAN-THU, N. T. L.

M. Robin et l'évolution de la Monarchie Annamite

Le 23 juillet 1934, prenant possession de ses fonctions à Saïgon, le Gouverneur Général de l'Indochine, M. René Robin, formula sur la politique indigène qu'il entendait poursuivre des principes nets, concis et précis : « J'examinerai, quand il conviendra d'étudier le sort moral, politique ou social des populations indigènes, tous les désirs, tous les vœux, avec le souci d'aboutir à une complète entente. C'est la collaboration de tous que je réclame, une collaboration sincère, étroite, loyale, sans réticence ni arrière-pensée. Dégager, à la lueur des exemples du passé, les idées de prime abord les plus opposées, les opinions les plus diverses, s'essayer à rapprocher ce qui semble éloigné et à accorder ce qui paraît divisé, — à ce rôle, je m'emploierai de toute mon énergie. Je vous demande de m'y aider. On ne résoud rien par le désordre et l'agitation. »

La prudence et la sobriété de ces déclarations qui n'abordaient pas dans leur détail les problèmes complexes posés en la matière et que le Chef de l'Union n'avait pas eu le temps d'étudier personnellement et minutieusement est caractéristique de l'homme d'action et du réalisateur qui en trente années d'Indochine et particulièrement à la tête du Protectorat du Tonkin, a toujours répudié les vaines théories pour résoudre toutes les questions à la lumière des faits.

La même méthode continue à inspirer la politique de M. Robin devenu Gouverneur Général de l'Indochine à des heures particulièrement délicates, politique que le Secrétaire Général Châtel l'aide avec intelligence et finesse, et avec

une sympathie constante pour les Annamites, à mettre en œuvre.

Le 8 août 1934, arrivé à Hanoi après la traversée de l'Annam suivant la route mandarine et une longue halte à Hué où il prit contact avec le Souverain annamite, inspecta les organismes du Gouvernement, reçut des représentants de toutes les classes de la population, se fit renseigner objectivement et complètement sur la situation, M. Robin put donner sur ses projets politiques une vue plus détaillée qui contribua mieux encore à l'apaisement général. Il proclama sa fidélité à la politique du Protectorat mise en œuvre dans un souci constant de rajeunissement des institutions, dans le respect des textes mais aussi des aspirations légitimes du peuple dont « le bien seul lui importe », disait le Gouverneur Général de l'Indochine : « Toute mesure législative ou réglementaire qui peut y contribuer porte en elle, de ce seul fait, sa justification ». Il ne pouvait plus clairement exprimer à la fois sa volonté de sauvegarder et de relever le prestige de la Monarchie annamite actuellement incarnée par un Souverain jeune, élevé en France, par la France, pour sa haute mission, et de tenir compte de la sympathie de l'élite nouvelle pour les idéaux libéraux vers lesquels les intellectuels sont orientés.

Les enquêtes et observations personnelles de M. Robin se poursuivirent activement pendant les mois qui suivirent ; il tint à recueillir les avis même de personnalités qui se sont retirées de la cour réorganisée. M. Robin conféra également à plusieurs reprises avec S. M. Bao-Dai, le plus souvent dans le décor serein de Dalat, oasis de calme, de méditation, de détachement des vaines querelles ou

des discussions byzantines, villégiature préférée du jeune Souverain qui s'y délasse des heures passées dans l'ambiance de sa vieille capitale. La dernière conversation de M. Robin avec S. M. Bao-Dai précéda de quelques jours seulement l'ouverture de la session du Conseil de Gouvernement, le 26 décembre à Saigon.

Le discours que prononça M. Robin à cette dernière occasion examine dans toute leur ampleur les questions de politique indochinoise et constitue une charte politique de l'Indochine nouvelle comme son discours au Grand Conseil le 4 décembre 1934 en fut, en quelque sorte, la charte économique.

C'est avec franchise, comme toujours, que M. Robin aborde les débats. Ce n'est pas lui qui esquiverait les difficultés pour avoir le plaisir de présenter un harmonieux système, fut-ce au prix de quelque oubli des données.

Au contraire, M. Robin mit bien en lumière toutes les réserves qui ont été faites par quelques uns sur la politique de S. M. Bao-Dai à Hué. Il les cite dans leur totalité et en analyse jusqu'à l'esprit. Sa réponse à ces objections n'en apparaît que plus lumineuse et probante. Elle satisfait tous les esprits droits et logiques, qui sont, quoiqu'on puisse propager, encore plus nombreux que les autres en Annam et en Indochine...

On a parlé d'escamotage du traité de protectorat, d'annexion déguisée sous des apparences de restauration : « C'est, dit M. Robin, de la mauvaise casuistique. Il n'y a pas eu de violation du traité dont on puisse nous faire grief, précisément parce que les deux parties en cause ont été pleinement d'accord pour opérer, lorsqu'elles furent jugées nécessaires, d'utiles transformations du système initial du Protectorat » Ces transformations d'ailleurs ont fait leur preuve, et c'est par des faits que M. Robin montre leur fécondité, leurs bons résultats.

On a parlé de la suppression du Comat ou Conseil secret assistant l'Empereur d'Annam. M. Robin montre qu'en réalité,

ce qui est supprimé, c'est l'usage, accrédité en l'absence du Roi, de laisser mener le Conseil par un Premier Ministre qui dominait toute la Cour ; l'Empereur revenant, prenant personnellement le pouvoir, a réuni le Conseil plusieurs fois et à toutes les occasions où des questions d'importance exigèrent des délibérations.

A la lumière des faits, sans aucune considération de personne et de parti, avec le seul souci de la grandeur de la France et de l'évolution harmonieuse de la collectivité Annamite, dont la monarchie demeure la forme appropriée de gouvernement, le chef de l'Union Indochinoise a ainsi choisi la seule attitude compatible avec la dignité des nations protectrice aussi bien que protégée et avec son passé de vieil Indochinois agissant et éclairé : il améliorera les rouages du Gouvernement de Hué partout où cela s'avèrera nécessaire, car il n'est pas de ceux qui se contentent de dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des royaumes protégés ; il apaisera « certaines rancœurs », fera lever certaines sanctions qui eurent leur raison d'être, mais peuvent maintenant être l'objet d'un geste de clémence ou de conciliation. Mais en servant partisan de la discipline, il désire que les « esprits se calment » et que les trublions ne cherchent pas à influencer sur des décisions qui n'interviendront qu'à l'heure qu'il aura lui-même choisie ainsi que le Souverain. Pareille sagesse ne décevra que les agités et les ambitieux.

Théorie excellente, application judicieuse et saine, déjà riche en résultat ; nouvelles améliorations projetées et énergiquement réalisées quand il le faudra et où il le faudra : quel est l'homme politique qui saura mieux faire ?

Et si tout n'est pas encore pour le mieux dans la meilleure des monarchies, (ce dont nous sommes redisons-le, tout les premiers à convenir, en informateurs impartiaux, en historiographes fidèles) — c'est d'abord parce que la perfection n'est pas de ce monde, c'est ensuite parce que dans le domaine politique plus qu'en tout autre, comptent aussi

des « impondérables ». L'homme d'action sait ne se dissimuler aucun des aspects du problème.

Une certaine presse en Indochine présentait les réformes comme impopulaires. Bien que de simples considérations de personnalités ou de partis ont déclenché cette campagne et l'entretennent, dans un pays comme l'Annam, où les considérations de personnalités et de clans ont tendance à exagérer rapidement leur importance, l'état d'esprit suscité par de tels articles constituait également un élément dont il y a lieu de tenir compte.

Monsieur Robin, en chef franc et droit, aborde de front ce point délicat. On rendra hommage à la finesse de l'analyse suivante, au tact dont y fait preuve le Chef de l'Empire Français d'Asie, à la connaissance de la psychologie Annamite qui y est révélée :

« Je reconnais volontiers que les réformes du 2 Mai 1933, tombant un peu comme la foudre, dans le ciel, jusque là toujours immuable, sinon serein de la Cour de Hué étaient susceptibles de causer certaines surprises, de faire naître certaines rancœurs, de susciter certaines réactions, plus particulièrement du côté de personnages éminents, dont toute la vie avait été consacrée au service de leur pays et au bien public. Mais ce qui a paru compliquer la situation, c'est que les manifestations de mécontentement auxquelles je viens de faire allusion, furent parfois redues publiques et qu'elles entraînent des sanctions.

« Ces sanctions seraient très probablement levées aujourd'hui si de maladroits et de prétentieux trublions n'avaient dernièrement occupé l'estrade.

« Je tiens à déclarer publiquement que je serai le premier à approuver toutes mesures tendant à l'apaisement, mais à la condition expresse que les esprits avant tout se calment. La décision appartient d'ailleurs à S. M. Bao-Dai, dont il n'est pas permis de mettre en doute la grande bienveillance ».

Monsieur le Gouverneur Général trace de l'Empereur un portrait fidèle où la jeunesse annamite aimera voir celui qui est son vivant symbole recevoir du représentant de la France des éloges déférents et l'assurance d'une totale sollicitude :

« Félicitons-nous à ce propos, Messieurs, de voir placé sur le trône d'Annam un jeune Souverain ouvert aux idées modernes, conscient de la complexité des problèmes que nous avons à résoudre avec lui, acceptant loyalement la collaboration et la protection des représentants de la France et aimant notre Patrie comme son propre pays. L'autorité française n'a, par cela même, rencontré aucune difficulté dans ses rapports avec l'actuel Gouvernement et l'on sent qu'il y a une vivante et constante émulation entre les membres du Co-Mat, et les Ministres, pour que l'activité de leurs Départements respectifs soit à la mesure de la tâche chaque jour plus importante qui leur est dévolue. »

* *

La collaboration franco-annamite, sous l'impulsion ferme de M. Robin, vient ainsi de franchir une nouvelle étape. Aux côtés du Gouverneur Général le Secrétaire Général Châtel l'aide avec un dévouement qu'inspire un généreux amour de notre race.

Il nous appartient de faire ce stade aussi fécond que possible. Le mot d'ordre adopté par le Gouverneur Général est le seul mot qui nous soulève tous d'une immense espérance. C'est le beau mot de *jeunesse* qui dans le monde entier sonne le ralliement. L'heure est enfin arrivée des rajeunissements, des triomphes de la nouvelle génération qui seront aussi complets qu'ils auront été conquis avec le plus de discrétion, de pondération, de modestie, de persévérance jamais abattue.

« Les institutions sont comme les êtres vivants ; elles naissent, vieillissent et meurent. Elles ont cependant l'avantage de pouvoir être rajeunies et de retrouver ainsi leurs vertus originelles ». Ainsi

parla M. Flandin, Président du Conseil, devant l'assemblée de 3000 maires de France fêtant à Paris le cinquantième anniversaire des lois municipales. Belles et sages paroles. Elles seraient à méditer autant et peut-être plus en Annam, à l'heure actuelle, qu'en France.

Rajeunir les institutions afin de leur rendre leurs vertus originelles, à ce principe pourrait se résumer l'essentiel de toute politique indigène clairvoyante en matière de colonisation. La colonisation ne consiste pas si poussées que soient les facultés d'imitation ou d'assimilation des peuples colonisés, à en faire des images reproduisant à s'y méprendre tous les traits des peuples colonisateurs. Elle ne consiste pas non plus, hâtons-nous de l'ajouter, à laisser les peuples stagner dans leurs anciennes coutumes et leurs anciennes institutions, sous prétexte de respecter leurs caractères propres. Du simple fait du contact avec les étrangers qui leur apparaissent parés de tous les prestiges du conquérant et de ceux de la science, le peuple conquis rêve de se modeler un peu à l'image de celui qui est venu le diriger. L'art de la politique indigène consiste dans un dosage harmonieux des éléments nouveaux et des éléments existants, en vue d'une combinaison qui intègre complètement les premiers aux seconds avec lesquels ils devront former un tout ; et c'est bien là ce que signifie le mot « rajeunir ».

L'Indochine Française possède en son Gouverneur Général actuel le Chef qui a toujours appliqué cette sage politique de conciliation, d'équilibre, de rénovation judicieuse, progressive, féconde. De qui, mieux que de notre Gouverneur Général pourrait-on dire qu'il a toujours été un partisan des rajeunissements nécessaires ? En trente années d'une belle carrière indochinoise, à la tête du Protectorat du Tonkin, il réalisa le rajeunissement du mandarinat, clé de voûte de l'organisation annamite, en créant des mandarins de l'ordre judiciaire, et des mandarins des cadres de l'enseignement, il réalisa le rajeunissement de l'organisation communale annamite, contribua à rénover le recrutement des tong-ly ou chefs de canton et de village. Il posa également les principes d'une éducation populaire annamite adaptée aux besoins particuliers du pays et inspirée directement de l'organisation traditionnelle de l'enseignement rural (1). Il est normal que, tiré de sa retraite pour être chargé de la lourde mission de veiller sur l'Indochine, ce soit lui qui aide notre monarchie, dernière carte de notre évolution nationale, à reconquérir tout le prestige nécessaire pour l'accomplissement dans le calme d'un programme de rénovation visant à une véritable renaissance de l'Annam (2).

H. T.

(1) Voir notre numéro du 1^{er} — 15 août 1934.

(2) Le Secrétaire Général a complété l'heureuse impression de détente et d'apaisement, en représentant, à l'inauguration de la Foire Artisanale de Hué, le 26 janvier 1935, le Gouverneur Général Robin avec toute la chaude cordialité qui caractérise M. Crétel. Il a montré dans ses contacts avec le Souverain, la Souveraine et le Gouvernement de Hué, une émouvante sollicitude.



Paroles franches et idées-forces

Le Discours du Quatre Décembre 1934

Le Gouverneur Général et son dévoué collaborateur M. Châtel ont une fois de plus, bien mérité de l'Indochine avec la session récente du Parlement Indochinois. A travers le recul du temps, le discours prononcé par M. Robin au Grand Conseil tenu à Saigon le 4 Décembre 1934 apparait comme un bilan magistral parce qu'il est franc. C'est une charte économique basée sur la raison et le sens des réalités ; c'est un document où foisonnent les idées-forces.

I. — Le sauvetage de l'agriculture

M. Robin est venu en Indochine à un moment où les difficultés économiques paraissaient insurmontables et où du Sud au Nord chez les Français comme chez les indigènes, c'était ou le découragement ou la colère qui dominait. Le nouveau Chef de l'Union, par le prestige de son expérience et de sa personnalité, ramena le calme et la discipline. Il apportait d'ailleurs des gages palpables de redressement.

Il poursuivit au premier chef ce redressement de la vie économique avec toute son énergie coutumière. Ses inspections, ses prises de contact répétées, lui ont permis de se rendre compte des remèdes à appliquer.

Pour sauver l'Indochine de la crise, il faut en premier lieu redonner l'espoir, la confiance, l'activité, à l'agriculture indochinoise, premier facteur de la prospérité du pays.

« Sauvetage de l'agriculture », en ces mots pourraient se résumer les déclarations les plus importantes du Gouverneur général : Aménagement des dettes agraires, — recherche de débouchés pour le riz, — politique de polyculture, pour ne parler que des principaux points de l'exposé gubernatorial, ont reçu leurs solutions presque entières. Rappelons que, pour le premier de ces points, « sur 3.727 demandes qui lui ont été

adressées, (pour la Cochinchine) le Service des Prêts Fonciers à long terme en a retenu 1.227 intéressant en Cochinchine une superficie de 310.000 hectares et représentant une dette initiale à aménager de 28 millions de piastres environ. A l'heure actuelle, 18.000.000 de piastres dues par 307 propriétaires fonciers sont pratiquement aménagées pour une somme de 8 500.000 piastres n'exigeant plus qu'un service d'intérêts de 660.000 piastres au lieu de 2.500.000 piastres exigées précédemment. Des autres demandes, 200 ont été éliminées parce qu'elles ne comportaient pas de solution possible. 380 sont à l'étude et vont recevoir prochainement leur règlement sur le reliquat des crédits disponibles, soit 1.500.000 piastres. On peut estimer que d'ici le 1^{er} Février 1935, sur le passif étudié de 28 millions de piastres, 22 millions auront été aménagés, et que l'intérêt de 3 millions aura été ramené à 800.000 piastres. »

Or, M. Robin aidé par M. Pagès, le jeune et entreprenant Gouverneur de Cochinchine a perfectionné encore l'organisation du Service des Prêts, allégeant les frais, facilitant les paiements simplifiant les formalités, améliorant les délais de remboursement.

Il y a lieu d'ajouter d'autre part l'action des Sociétés de crédit mutuel agricole, que dans le Sud on a pris l'habitude de désigner sous le vocable de « Sicams ». Ceux-ci ont aménagé cinq millions de dettes.

Dans l'ensemble, 27 millions de piastres de dettes ont été aménagées par 1934 ; sur les 33 millions qui subsistent, des arrangements particuliers entre créanciers et débiteurs ont liquidé environ 10 millions. Il ne reste donc qu'une vingtaine de millions de dettes à aménager pour que soit réglé l'endettement agraire, c'est à dire libérée la rizière cochinchinoise, rendue à la vie normale, à une activité renouvelée.

Pour l'exportation du riz, le Gouverneur Général cherche par tous les moyens dont il puisse disposer, à faire reprendre à notre céréale nourricière la position qu'elle occupait naguère sur le marché d'Extrême-Orient. Là encore, M. Pagès s'affirme pour le Chef Indochinois un brillant second. Sage politique, car malgré la propagande très efficace qui a créé pour nous un nouveau marché pour notre riz en France, il faut considérer que l'Asie Extrême-Orientale demeure notre milieu géographique normal. L'Union Indochinoise ne saurait être trop reconnaissante à son chef des assurances qu'il a pu lui apporter dans ces termes que nous tenons à reproduire intégralement : « Les négociations entreprises depuis ces derniers mois ont déjà donné d'heureux résultats. Les Indes Néerlandaises dont la production rizicole s'était beaucoup développée avaient presque disparu de notre marché. Elle viennent à nouveau de s'ouvrir au riz étranger. J'ai pu obtenir du Gouvernement Néerlandais, et je ne saurais trop remercier à cette occasion notre Consul Général à Batavia de ses bons offices, qu'une part très importante soit réservée au riz de Saigon. Déjà 50.000 tonnes ont pris le chemin de Java ; tout porte à croire que d'ici la fin du premier semestre 1935, nous parviendrons à exporter vers la même destination un tonnage beaucoup plus élevé.

« Parallèlement, nous avons pu satisfaire à des demandes plus importantes des Indes Anglaises et de l'Afrique du Sud et nos exportations ont augmenté de plus de 50 % sur celles des années passées. Enfin, j'ajoute que nous sommes également en progrès sur les marchés de la Réunion, de Madagascar et de Cuba.

« Avec la Chine nous sommes en pleine tractation. Je ne dirai rien qui puisse en gêner l'aboutissement que je crois très proche. Qu'il vous suffise de savoir que par l'intermédiaire de notre distingué Ministre de France à Nankin avec qui j'ai eu le plaisir de m'entretenir à ce sujet, les pourparlers se continuent dans une atmosphère tout à fait favorable. »

S'il pense au riz, le Gouverneur général n'oublie pas le maïs, le caoutchouc, ni les autres cultures. Une véritable politique de

polyculture, — nous répétons l'expression — demeurera appliquée. La production du maïs sera améliorée ainsi que sa présentation pour laquelle l'administration prévoit en particulier des installations de séchage sur ses lieux de production aussi bien que dans les ports d'exportation. Quant au caoutchouc, M. Robin a pu rappeler qu'« une première fois, pendant la période de la guerre, une seconde fois à partir de 1931, le Gouvernement a permis aux exploitations naissantes de traverser des circonstances critiques » et a sauvé la culture de l'hevea.

Et voici un aspect éloquent des effets déjà constatés de ce sauvetage de l'agriculture que veut obtenir le Gouverneur Général :

« Durant les onze premiers mois de cette année nous avons exporté 1.430 000 tonnes de riz, 255.000 tonnes de maïs et 17.250 tonnes de caoutchouc, au lieu de 1.161.557 tonnes de riz, 160 820 tonnes de maïs et 13.425 tonnes de caoutchouc en 1933. Le marché français a absorbé 794.350 tonnes de riz, la totalité de notre exportation de maïs et 6670 tonnes de caoutchouc, au lieu de 548.938 tonnes de riz et 4.659 tonnes de caoutchouc l'année dernière. Le port de Saigon a été fréquenté pendant les deux derniers mois, par 141 navires, au lieu de 112, pendant les mois correspondants de l'année ».

II. — Politique de sollicitude

Sollicitude est le mot qui caractérise la politique de M. Robin à l'égard des indigènes ; dans l'application des mesures par lesquelles il atteint le redressement budgétaire et économique, il ne perd de vue à aucun moment la nécessité d'alléger les contraintes fiscales — Alors qu'une aggravation de ces charges pourrait sembler à un théoricien la conséquence inévitable de la nécessité d'équilibrer un budget dont les recettes baissent chaque jour, M. Robin sait qu'en Indochine, la meilleure manière de faire « rendre » un impôt serait plutôt de l'alléger, si paradoxale que cela puisse paraître ; en tout cas, si la prudence et les circonstances obligent de s'en tenir en matière de contributions indirectes, à de très légers remaniements afin de ne pas « bouleverser en pleine crise l'édifice financier laborieusement échaufaudé », la

population annamite sera satisfaite de savoir que le Gouverneur Général n'ignore rien des difficultés dont elle s'est émue souvent, notamment en matière d'alcools; j'ai recueilli des hommages d'admiration enthousiaste pour la sincérité des paroles du Gouverneur Général dénonçant lui-même les imperfections de certains règlements : « J'ai vu fonctionner pendant près de trente années la Régie des alcools. Je l'ai vécue près du peuple, lorsque, Résident, je dirigeais une province. Je sais qu'un tel régime impose une gêne pénible, que son application est liée à une surveillance étroite de la part de la Régie et que cette surveillance ne s'exerce pas sans entraîner de fâcheuses complications parfois même d'ordre politique. Je connais aussi bien que quiconque ses inconvénients et ses imperfections. Mais il n'existe pas de pays en particulier où les mêmes déficiences ne se retrouvent liées aux mêmes régies. La nécessité d'équilibrer un budget, de pourvoir aux dépenses communes, impose à un Gouvernement l'obligation de trouver et de percevoir des ressources.

« Présentement nous devons nous borner à essayer d'améliorer le régime actuel, d'en tirer le meilleur parti, d'en aménager les modalités d'application. »

III. — Primauté de l'Esprit

La franchise d'un chef qui ne veut pas farder la réalité parce qu'il est assuré aussi bien de la bonne volonté et du courage de tous, que des moyens propres qu'il saura, en temps choisi, mettre en œuvre afin de redresser les difficultés; — l'énergie indomptable d'une volonté sereine, soutenue par une foi invincible dans les destins de l'Empire, — la prudence d'un conducteur d'hommes plein d'expérience, d'un « père de famille » si l'on peut risquer cette comparaison, qui, à travers le présent et l'avenir immédiat discerne déjà les premiers linéaments de l'avenir lointain, et tient à ne pas l'engager de façon inconsidérée, — l'humanité frémissante d'un cœur qui se soucie avant

tout les petits et des humbles et, dans toutes les mesures prises ou envisagées, recherche le bien véritablement public et non pas celui de quelque minorité, — la sobriété d'un exposé d'homme d'action qui veut se limiter aux faits et retient des idées les seules « idées forces », — la modestie en même temps d'un sage qui veut s'entourer des efforts et de la collaboration unanimes de ceux qu'il guide vers les positions de repli permettant de laisser passer sans dommages nouveaux la tourmente toujours impitoyable quoi que moins violente, — telles sont les qualités par lesquelles le discours de Monsieur le Gouverneur général Robin, le 4 Décembre 1934, a irrésistiblement soulevé cet élan de sympathie déférente et enthousiaste, cette chaude ovation d'une spontanéité étonnante, au sein de la plus haute assemblée de l'Indochine française.

Prestige enviable d'une personnalité qui rayonne le respect, qui impose à tous et même à des politiciens locaux arborant l'étiquette de l'opposition, la déférence, le tact grâce auxquels le ton des discussions ne sera jamais ce qu'il fut parfois naguère, attristant pour l'autorité comme pour ceux qui la critiquaient.

Mais il est un point qui fera aimer ce discours à tous les intellectuels, bien que le chef de l'Union y ait traité principalement de questions économiques puisqu'il s'adressait au « Grand Conseil des Intérêts Économiques ».

C'est que, sans phrases sonores, sans envolées tyriques sur la culture ou la volonté civilisatrice de la France, M. Robin, en quelques mots, au milieu de l'énumération de toutes les économies qu'il voulait réaliser et qu'il réalisait dans tous les domaines, souligne qu'il entend néanmoins que l'Université d'Hanoi, même en temps de crise, puisse se développer: il a accordé à ce foyer intellectuel de la jeunesse indochinoise tout d'accroissement de crédit nécessaire à cet effet.

N. P.

Le Nouveau Visage de Hué *(fin)* (1)

par NGUYỄN TIẾN-LĂNG

Visite au Ministère de l'Education Nationale

Dernier-né de tous les Ministères, le Département de l'Education annamite est actuellement doté de bureaux organisés suivant les systèmes les plus modernes, d'un matériel répondant aux exigences du service, d'un personnel plié aux méthodes de travail nouvelles. « Il convient, disait Son Excellence Pham-Quynh au cours d'un de nos entretiens, de remarquer que ce résultat est obtenu en partant pour ainsi dire de zéro. A mon arrivée, je ne trouvais à ma disposition qu'un bâtiment délabré, quelques armoires remplies de liasses de papier poussiéreux, quelques tables cassées et quelques chaises branlantes, tout ce qui restait de l'ancien Ministère de l'Instruction Publique d'ailleurs supprimé depuis longtemps. C'est moi qui ai dû tout créer. Dès fin août 1933, nos bureaux purent être prêts et je procédais à leur installation sous la présidence de Monsieur le Résident Supérieur Thibaudau ».

Dans le vieux bâtiment restauré M le Tham-Tri Ho-dac-Ham, en l'absence de S. E. Pham-Quynh qui était retenu au Cabinet de Sa Majesté, me reçut fort aimablement. C'était en quelque sorte le Directeur des Bureaux du Ministère. Il y avait un Cabinet du Ministre, chargé du bureau d'ordre et des affaires confidentielles et réservées, des relations avec la Résidence Supérieure et les autres Ministères, un bureau technique, un bureau du personnel, un bureau de comptabilité.

Le Ministère groupe aussi des services annexes : Bibliothèque Bao Dai, Centre d'Etudes pour la préparation du concours du Mandarinat — idée lancée par M. Grandjean et fort heureusement reprise et exécutée par S. E. Pham-Quynh — enfin, Bureau des Annales. Détail significatif : un attaché au cabinet, principal collaborateur du chef de cabinet, est un jeune licencié ès-sciences, rentrant de France avec le diplôme d'ingénieur électricien.

En somme tout en conservant les titres et la hiérarchie du mandarinat, on cherche à Hué à introduire dans tous les services des valeurs nouvelles, formées par les idées et les méthodes d'Occident.

L'œuvre à laquelle on attache déjà le nom de S. E. Pham-Quynh, la réforme de l'enseignement dans le Trung-Ky, comme disent les journaux, consiste dans le retour au Gouvernement Annamite des services de l'enseignement primaire élémentaire et de l'enseignement primaire franco-indigène, anciennement ressortissant de l'Administration du Protectorat. Le Chef Local de l'Enseignement en Annam devient auprès du Ministère Conseiller technique. Les instituteurs et institutrices deviennent mandarins et — en somme — « mandarines » de l'Enseignement.

La langue du pays est adoptée comme véhicule unique de l'instruction dans les trois cours constituant le cycle élémentaire, qui visent à former de jeunes annamites sans aucunement les dépayser.

(1) Voir Nam-Phong à partir du 1^{er} Août 1934.

Les résultats obtenus semblent heureux. Les efforts du Ministre particulièrement dans le domaine de l'enseignement rural ne méritent que des éloges.

« La grande pitié de cet enseignement, dit un document que j'ai pu entièrement vérifier, a été dénoncée avec éloquence et à deux reprises différentes par le Ministre de l'Éducation Nationale aux séances du 18 Janvier et du 25 Mai 1934 du Conseil des Ministres.

« La suppression des fonds de concours confirmée par l'arrêté n° 345-D du 5 Juillet 1933 du Gouverneur Général laissait toute initiative aux villages en matière d'enseignement rural. Ceux-ci crurent qu'ils étaient désormais libres d'entretenir ou de ne plus continuer d'entretenir les écoles élémentaires publiques communales et intercommunales (anciennes écoles préparatoires), d'engager ou de ne pas engager des maîtres, de les payer à n'importe quel salaire, fût-ce 2 \$ ou 3 \$ par mois, en un mot de revenir à l'ancien système des *thây-dô* enseignant n'importe où, n'importe quoi et n'importe comment dans des classes semi-privées, mi-publiques, incontrôlées et incontrôlables. Les autorités provinciales n'interviennent pas pour faire cesser cet état anarchique qui ne pouvait conduire les enfants qu'à une impasse en les privant de toutes les notions permettant d'arriver à un enseignement moderne.

« Devant la carence des notables incapables d'user à bon escient de la liberté qui leur était laissée et étant donnée l'indifférence des autorités provinciales, la Chambre des Représentants du peuple se plaignit véhémentement de l'incurie témoignée par les villages et insista auprès du Résident Supérieur et du Ministre de l'Éducation Nationale pour qu'une intervention officielle eût lieu... S. E. Pham-Qaynh accomplit un programme de tournées qui lui montra la situation spéciale de chaque province à ce point de vue. Le Ministre conclut lui aussi que l'excellent esprit de libéralisme qui avait présidé à cette réforme s'était heurté à l'incompétence et au manque de maturité des communes annamites et que, dans

l'intérêt supérieur du pays, la tutelle et le droit de regard de l'administration sur les villages devaient s'exercer dans ce domaine particulier comme dans tous les autres domaines.

« Les moyens arrêtés en Conseil des Ministres pour que les provinces puissent reprendre à leur charge les écoles élémentaires publiques communales consistent à demander aux autorités provinciales et aux Conseils provinciaux d'inscrire le nombre de centièmes additionnels aux impôts existants pour cette opération. Ces ressources seront incorporées aux budgets provinciaux en laissant aux villages toute latitude pour percevoir les sommes fixées. Les villages qui feront la preuve de leur aptitude au financement des dépenses d'enseignement rural seront dispensés des centièmes additionnels. Toutes les décisions concernant le personnel de *Giao-su* seront faites par les mandarins provinciaux et approuvées par les Résidents, ordonnateurs des budgets provinciaux. Elles seront ensuite soumises au visa du Ministre de l'Éducation Nationale et du Chef du Protectorat ».

Ces réformes ont donné les résultats attendus. Mais sur *l'enseignement familial et privé*, il convient également de signaler l'effort du ministère. Voici quelques faits : « Les classes familiales instituées par l'arrêté du 5 Juillet 1933 du Gouverneur Général sont constituées par des réunions des parents d'un chef de famille ayant engagé un précepteur pour enseigner sous son toit. Il existe à l'heure actuelle 488 classes familiales déclarées, fréquentées par 4623 élèves. Ces classes n'ont pas besoin d'autorisation administrative et les précepteurs ne sont pas astreints à aucune condition spéciale. Le chef de famille doit simplement faire une déclaration mentionnant l'identité du précepteur et des élèves ainsi que leur filiation.

« Les écoles privées appartiennent à la personne ou à la société qui les ont créées avec l'autorisation de l'Administration. Ces écoles sont régies par l'arrêté du Résident Supérieur du 11 Février 1925. Le contrôle de ces écoles, sauf celles qui

sont dirigées par des Européens, incombent aux mandarins d'autorité de l'enseignement (doc-hoc etc...). Au cours de l'année scolaire 1933-1934, 56 écoles privées ont été visitées. Ces écoles privées, primaires et élémentaires se répartissent, en Annam, de la façon suivante :

	ÉCOLES	MAÎTRES		ÉLÈVES	
		français	annamites	garçons	filles
Ecoles congréganistes ...	88	18	184	3794	1412
Ecoles laïques	80		151	3240	439
Totaux.	168		353	8.885	

Ces chiffres montrent aux détracteurs du nouveau régime de l'enseignement que le Ministre de l'Éducation Nationale n'a pas cherché à créer à son profit exclusif un monopole de l'enseignement et a permis à l'enseignement privé de prospérer dans le cadre qui lui est tracé par les règlements. »

Il est intéressant de renseigner enfin nos lecteurs sur les *Services Annexes* du Ministère.

Le Quôc-Su-Quan ou Bureau des Annales est chargé de la collation des documents historiques ou historiographiques concernant l'Annam et plus particulièrement de la rédaction des annales du règne de Khaidinh. M. Lê Nhu Lâm, lettré et ancien précepteur de Sa Majesté, a été placé à la tête de ce service en qualité de Toan-Tu (2-1).

Le Cù-Hoc-Viên est transformé et devient la Bibliothèque Bao-Dai, qui fait pendant au Musée Khai-dinh, est installé dans le grand bâtiment du Li-Luân, à proximité de l'ancien collège des Thùaphai (quôc tu giâm) lui même supprimé à partir de Juillet 1934 et transformé en centre de Préparation et d'études pour les candidats au concours d'admission à la carrière mandarinale.

La création d'une Académie Annamite rentre également dans les vues du Gouvernement Royal.

On voit qu'une belle œuvre s'offre à l'activité clairvoyante de S. Ex. Pham-Quynh qui a toutes les qualités requises pour la mener à bien jusqu'au bout.

Vers la Renaissance.

J'ai porté mes observations sur tous les autres départements de la Cour. A l'Intérieur. Son Excellence Thai-van-Toan, avec une amabilité exquise, me renseigna sur le relèvement du niveau général du mandarinat, tant au point de vue intellectuel par un recrutement plus rigoureux ne laissant pas de place au népotisme qu'au point de vue moral par une conscience plus précise de leurs devoirs de la part des mandarins et par une répression rigoureuse de la concussion. Sur le programme du concours du mandarinat qui fit couler tant d'encre, le Ministre me laissa entendre que des romaniements tenant compte des suggestions présentées par la voix publique, sont actuellement à l'étude et ne tarderont pas à entrer en vigueur. Au département de la Justice, Son Excellence Bui-bang-Doan, dont le nom est synonyme d'intelligence et d'intégrité, poursuit avec conscience la mise en œuvre d'une vaste réforme qui commença avec la promulgation du nouveau code pénal en juillet 1933 qui constitue une législation claire, précise, mieux adaptée aux mœurs et à l'état social actuel. Un Décret du 2 août 1933 réglementa la procédure pénale. Un Code Civil rénové est actuellement en préparation sous la haute direction de M. le Conseiller Juriste Gaye. Le régime pénitentiaire a été réorganisé. Le Ministre après avoir réinstallé suivant les méthodes modernes les bureaux de son département, multiplie les circulaires ou les instructions verbales dans des inspections très fréquentes, en vue d'une véritable rééducation des mandarins placés sous son contrôle. Toute la justice de l'Annam repose sur le dévouement et le zèle de S. E. Bui-bang-Doan ; son destin est certes enviable d'œuvrer dans un

domaine où n'attend nulle polémique vaine, et où chaque réalisation apporte presque immédiatement son cortège d'heureux effets visibles mais certes, c'est aux hautes qualités du Ministre que ces résultats sont principalement dûs.

Au Ministère des Travaux S. E. Ton-that Quang sait s'entourer d'une pléiade de jeunes intellectuels et spécialistes et avec bonne humeur et avec un goût qui est l'indice d'une culture élevée, étudie les embellissements et les rajournissements apportés à la Cité Impériale et aux Palais et s'occupe aussi des encouragements aux arts et aux industries, tout en cumulant le département des rites, des rites touffus et si difficiles à transformer, mais qu'il faudra bien transformer un jour. A Finances et à l'Assistance Sociale S. Exc. Ho-dac Khai assume avec une compétence hors de pair et des qualités de travail et un sens des réalités remarquables la réorganisation du Trésor Royal, la gestion du Budget du Gouvernement Annamite, la surveillance du Trésor Royal, la réglementation de l'administration générale (domaine public et privé, octroi des concessions, création des villages en pays moi, travail libre et obligatoire, etc...), et l'organisation de l'Assistance sociale, essentielle dans un pays ravagé périodiquement par des cataclysmes d'une désastreuse ampleur. Partout, j'ai pu, de mes propres yeux, constater une activité de bon aloi, une émulation visible des divers départements en vue d'être en mesure de soutenir l'impulsion nouvelle donnée à leur labeur, et de continuer dans la voie des améliorations qui constituent les meilleures réponses à toutes les critiques.

Et puis, le Chef et le Maître, le Souverain, n'est-il pas pleinement conscient de la complexité des problèmes qu'il se doit de résoudre et n'y consacre-t-il pas lui-même des qualités de travail, de jugement, de pondération qui sont bien les meilleur exemples que ses ministres puissent méditer ?

Je n'oublierai jamais l'impression que me fit Sa Majesté Bao Dai au cours de l'entretien qu'elle m'a accordé. Dans ce Palais

Kien-Trung, au milieu de la cité interdite, qui est à lui seul un symbole avec son extérieur archaïquement décoré de dragons, de phénix et autres motifs traditionnels de notre architecture nationale, tandis que l'intérieur a été pourvu d'un ameublement et d'une parure toute moderne. L'Empereur d'Annam me reçut très simplement et à la française. Sa Majesté portait une simple robe de soie bleue nationale, un pantalon de soie ; ses cheveux étaient découverts ; elle était chaussée de légères sandales annamites en fibres de cocotier. Lorsque la porte du salon s'ouvrit, nous nous courbâmes. S. E. Pham-Quynh, mon introducteur et moi-même, pour la salutation rituelle des trois inclinations. Je n'eus pas commencé la deuxième que déjà Sa Majesté me tendit la main. Elle me désigna un siège. Elle prit place elle-même dans un fauteuil, et je fus ainsi assis à son niveau même ; autrefois, le trône impérial était placé à neuf étages ou degrés au-dessus des autres sièges ; nos aïeux disaient « les neuf perrons » ou « le neuvième perron » pour désigner la place de l'empereur, mais ce ne fut pas le seul détail moderne de cette audience. Nous parlâmes français, dans la longue conversation que Sa Majesté voulut bien m'accorder. Sans manquer à ma promesse de ne pas écrire d'"interview", je puis dire ici qu'Elle s'enquit de la situation du peuple du Tonkin dont j'arrivais. Elle parla de la jeunesse et des sports. Elle me parla de la France. — « Vous avez vécu en France ? me demanda-t-elle. — Hélas. Sire, répondis-je, pas encore. Et pourtant, c'est mon rêve d'y passer quelques années, particulièrement maintenant où je jouis encore du privilège éphémère de la jeunesse. — Vous avez raison me dit l'Empereur. Mais... (et sa voix d'ordinaire nette, parut se voiler de mélancolie) la France, une fois qu'on l'a connue, il arrive qu'on ne voudrait plus la quitter ».

L'Empereur l'a quittée néanmoins, la douce France qui lui est chère. Il a pris le raisonnable parti de chercher en somme à la transporter en pays d'Annam. On parle moins des réformes de la cour

de Hué, c'est que leur mise en œuvre aboutit tout naturellement, dans la phase actuelle, à prendre un visage administratif, à adopter le rythme discret de la machine administrative. Mais elles porteront certainement leurs fruits. C'est avec confiance que j'attends le nouvel âge annamite dans lequel la monarchie rénovée gardera un rôle important en accord avec la volonté civilisatrice de la France.

Verrons-nous une Renaissance annamite ? J'écris ce mot comme un vœu au terme de cet enquête que j'ai voulu strictement objective. Peut-être me contestera-t-on le droit d'établir une analogie entre la révolution qui s'est opérée dans la pensée et dans l'art de l'Europe Occidentale aux 15^e et 16^e siècle et a été provoquée par l'imitation des modèles latins et grecs et les importantes mais relativement modestes tentatives de réforme de notre pays. — Mais une Renaissance Annamite se conçoit aisément sur le modèle de cette Renaissance qui marqua une des grandes étapes de la civilisation occidentale ; il s'agirait d'une restitution des lettres et des arts dans leur éclat antique, par une heureuse adaptation des modèles les meilleurs du passé sino-annamite. Mais aussi, Renaissance, c'est naissance nouvelle, renouvellement, rénovation, retour de vie, de vigueur, poussée irrésistible de sève féconde et fécondante. Je voudrais donc parler d'une renaissance annamite prise dans un sens large, non historique, celui d'une vie nouvelle de l'Annam, non seulement d'une vie nouvelle insufflée à un passé ancien, mais toute une époque nouvelle

dans l'histoire annamite ; plutôt que renaissance, c'est une véritable naissance, disons-le tout de suite, pour ne pas avoir l'air de jouer sur les mots. L'intérêt, à ce point de vue, réside dans tous les éléments nouveaux que nous nous serions incorporés : il faudra viser à l'enrichissement de notre pensée et de notre sensibilité, à des changements respectant du passé ce qui pourra être respecté, mais soucieux avant tout de régler notre existence collective sur le même rythme que celle de l'univers civilisé. Cette façon de comprendre le mot Renaissance Annamite paraîtra au premier chef contredire la première, mais au fond elle vient tout naturellement s'y ajouter et se concilier avec elle, de même que dans la vie du pays d'Annam, dans l'existence quotidienne de la société annamite et de chaque Annamite, les aspects nouveaux ne doivent pas apparaître comme venant en surcroît, en adhérence superficielle, mais au contraire s'intégrer à l'ensemble faire corps avec le vieux fonds annamite.

Que dans cette Renaissance, grâce à Sa Majesté Bao-Dai heureusement conseillé par la France et à ses actuels collaborateurs, l'histoire pourra plus tard dire que la Monarchie annamite a été à la hauteur de sa mission, tel doit être notre vœu à tous. C'est notre dernière carte que notre groupement national et ethnique est en train de jouer. — Honte et malheur à ceux qui tricheraient dans la partie en ne faisant pas tout leur devoir. Donc : Union et discipline. C'est sur ces mots que je veux terminer.

NGUYEN-TIEN-LANG

